

dans mon enfance et je m'en suis bien trouvé."

Dans les écoles et les collèges les châtimens corporels demeurèrent en usage jusqu'à tout récemment. Ils étaient en honneur dans l'armée britannique et dans la marine. On vient de rétablir au Canada la peine du fouet pour les attentats à la pudeur.

L'individualisme, qui règne de plus en plus à notre époque, a fait proscrire dans l'éducation de la jeunesse ces punitions qui répugnent, paraît-il, à la dignité du futur citoyen. On a voulu abolir la peur, on a secoué le joug du prince, le joug du père, le joug de la religion ; on donne à tous la liberté, liberté même du divorce ; voici maintenant que grâce au progrès du féminisme, les dames pourront voter.

En abolissant la correction efficace des enfans, les outrecuidans pédagogues qui mènent actuellement la société, s'imaginaient accomplir un progrès. Ils rétrogradaient tout simplement, car les sauvages, pas plus que les animaux, ne corrigent leurs enfans.